

INTERPELLATION ADRESSEE A LA MUNICIPALITE DE ST-LEGIER

Syndic..... *M. le Syndic*

Municipaux..... *Municipaux*

« COLLECTE SELECTIVE DES PRODUITS COMPOSTABLES » *Voinie - SG*

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,

R 18 JUN 2014
Dossiers..... *10.01.06*
 GED canevas PV archivé

Suivant vos propositions, le Conseil Communal de St-Légier a accepté en 2013 le passage momentané à la taxe au sac et l'adoption avec Blonay d'un sac distinctif de couleur bleue. Les critiques entendues ça et là rejoignent celles qui ont émaillé la vie politique des autres communes de ce canton et il existe encore quelques individus qui, par paresse, mépris, imbécillité ou insouciance, garnissent les alentours des « moloks » de leurs déchets en vrac. Gageons cependant que cette tendance est en régression et que la nouvelle politique des déchets est en général bien acceptée par nos concitoyennes et concitoyens. Pas de plainte entendue en particulier touchant la diminution de deux points de l'impôt communal...

Pourtant, plusieurs habitantes de notre village se sont plaintes auprès de moi de la non-prise en compte des déchets compostables, en particulier les déchets ménagers végétaux. Les termes de l'équation sont connus :

- ménages regroupant peu de personnes donc petites quantités de déchets
- stockage des déchets sur plusieurs jours voire une semaine avant leur transport à la déchetterie
- émanations nauséabondes si stockage sur balcon
- émanations nauséabondes si compost individuel ou collectif

mais aussi

- volonté affirmée de valoriser ce type de déchets
- difficulté de solliciter l'aide d'un voisin pour le transport d'un produit malodorant, voire salissant.
- incompréhension de pouvoir porter sélectivement tous ses déchets aux points de collecte (moloks) SAUF ceux-là !

Ces préoccupations me semblent frappées au coin du bon sens et j'interpelle la Municipalité pour savoir comment elle envisage de leur apporter réponse et satisfaire aux demandes de celles qui les émettent.

Vous remerciant pour la diligence avec laquelle vous donnerez réponse à mon interpellation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations.

Eric Rochat, conseiller communal
Le 16 juin 2014

Eric Rochat
Benou

g. n. m.
Benou

Benou
Benou
Benou
Benou